

Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert

AVIS PUBLIC

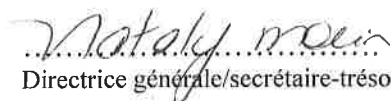
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -

Le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert, à la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2017, a adopté le règlement n° 199 " Règlement concernant la tarification municipale – Compensations municipales Année 2018 "

Le règlement n° 199 est actuellement déposé au bureau municipal où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Le règlement n° 199 entre en vigueur le jour de sa publication, soit aujourd'hui le 10 janvier 2018.

DONNÉ à SAINT-LAMBERT **ce** DIXIÈME **jour de**
JANVIER DEUX MIL DIX HUIT


Directrice générale/secrétaire-trésorière